



INTERCO 44
Section Cfdt Nantes

Le 14 mai 2020

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION CHSCT DU 13 MAI 2020

Participants : E. LEFRANC, C. CORBOU, R. FORTUN, N. HOPP, P. COROYER,
V. AUDOUX, C. LEBASTARD
2 représentants par OS et les secrétaires des OS

I- Point Sanitaire

Le chiffre du nombre d'agents présentant tous les symptômes du Covid-19 n'a pas évolué depuis la semaine dernière.

La Médecine Préventive Professionnelle prend contact avec les agents en confinement pour raison médicale pour réévaluer leur situation et envisager les conditions de reprise pour certain.

D'autre part la MPP a été contacté par des agents sans activité jusqu'à présent qui déclarent une pathologie aggravante face au Covid-19 puisqu'ils doivent reprendre leur travail afin de connaître les conditions de reprise.

II- Point EHPAD

Malgré le dé-confinement, peu d'évolution dans les processus de travail. La seule évolution notable est la reprise des intervenants extérieurs auprès des résidents (kinésithérapeute, acupuncteur, ...).

Pour l'EHPAD de Chambellan, suite au décès d'un résident du Covid-19, tous les résidents ont été testés ce week-end et aucun n'a été déclaré positif. Les agents sont tous testés aujourd'hui, le 13 mai, avec les tests PCR et les tests sérologiques. Si un agent est positif au test PCR, il sera immédiatement confiné. Les tests sérologiques mesurent les anticorps IgM, IgG et IgG+ présent. La MPP attend un référencement par l'Institut Pasteur pour savoir à partir de quelle valeur avec les anticorps IgG+ les personnes sont immunisées. Enfin, les virologues ne sont pas certain que l'immunisation dure dans le temps.

C'est pourquoi il faut adopter une grande prudence sur les résultats des tests sérologiques car beaucoup d'interprétations peuvent évoluer dans les semaines à venir.

Pour les EHPAD, comme pour les autres services, chaque agent recevra un masque lavable pour les trajets travail domicile.



Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

La CFDT a posé plusieurs questions :

« *Quelle organisation envisagez-vous pour le 2 juin ?*

Quelle organisation envisagez-vous pour la période estivale ? »

L'administration nous a répondu que pour l'instant les règles sont maintenues, elle attend les nouvelles consignes du gouvernement qui devraient être données à la fin du mois.

Pour la période estivale, l'administration commence à planifier sachant que beaucoup d'agents en PCA ont annulé leurs vacances de printemps et donc n'ont pas eu de véritable coupure pendant 5 mois.

Actuellement les agents volontaires sont au nombre de 70 dans les EHPAD.

La cellule de crise RH fonctionnera jusqu'à la fin du mois d'août et elle continuera à faire appel aux agents volontaires mais aussi aux agents non volontaires sans activité pour fermeture d'établissement.

Ces agents pourront être positionnés dans les directions prioritaires pour assurer le meilleur fonctionnement possible.

III- Point sur les adaptations horaires : cadre général

L'administration propose une modification des horaires variables pour permettre une embauche en décalé. Ces modifications sont les suivantes :

- Horaire variable sur une plage de 7h00 à 19h30
- Vacation 1h30 avant 13h00
- Vacation 1h30 après 13h00
- Pause méridienne de 45 minutes minimum

L'agent est libre de venir en suivant ces consignes, sur la base du volontariat.

Un agent pourra travailler s'il le désire 3h00 une journée plus une pause méridienne de 45 minutes, à condition qu'il récupère ces heures dans le cycle de 4 semaines pour avoir une moyenne journalière de 7 heures. Règle des heures variables assouplies pour éviter trop de monde dans les bureaux et les transports en commun.

Les OS doivent donner leurs réponses par courriel d'ici vendredi. Si toutes les OS sont d'accord ces horaires s'appliqueront dès le début de la semaine prochaine. Si les OS ne sont pas toutes d'accord, cela sera rediscuté à la prochaine réunion CHSCT spécifique Covid-19, le 20 mai 2020.

Cette méthode permet une évolution rapide et souple des horaires dans un contexte d'adaptation pour dé-confiner dans les meilleures conditions possibles face au Covid-19.

A la CFDT, nous avons exprimé que cette mesure pouvait être acceptable seulement si c'était sur la base du volontariat des agents car cela pouvait avoir un impact sur l'organisation de la vie personnelle, passage pour avis au prochain CT du 4 juin pour régulariser l'accord donné en amont par les OS.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

IV- PRA du BÂTI : ajustements horaires

Actuellement au BÂTI, 50 % des agents travaillent en présentiels (menuisier, ...), 40 % en télétravail entre 1 et 4 jours par semaine et 10 % sont en confinement. Pour un certain nombre de fonction le télétravail est difficile comme pour l'encadrement et pour les postes d'assistant.

L'administration propose l'ajustement des horaires au PMA. Actuellement 235 agents embauchent au PMA dont 219 dans les vestiaires :

- 5 femmes dans un vestiaire qui remplit toutes les conditions de sécurité face au Covid-19.
- 200 hommes dans un grand vestiaire qui ne remplit pas les conditions de sécurité.

l'administration propose les horaires suivants :

6h30 pour le service Fêtes et Manifestations

7h00 pour le service Fabrication Exposition

7h30 pour les services généraux et la maintenance technique

7h45 pour le secteur électricité.

Grâce à cette organisation, il n'y aura pas plus de 54 agents en même temps dans les vestiaires.

Enfin pour Urgence Bâti, 50 % des agents travaillent en présentiel et 50 % en télétravail.

V- Info sur questionnaire télétravail

L'administration nous propose de faire une grande enquête sur le télétravail pour en faire un premier bilan et en voir les évolutions. La société nantaise Néomobis en sera chargée.

Les OS ont demandé de bien distinguer les agents qui étaient déjà en télétravail avant le confinement, ceux qui ont reçu un ordinateur pendant le confinement et les agents qui télé-travaillent avec leur matériel personnel.

VI- Questions des Organisations Syndicales

Toutes les questions posées par écrit par les OS sont restées sans réponse faute de temps. La collectivité s'engage à nous répondre par écrit.

la CFDT a posé une dernière question concernant la position administrative des agents en ASA pour garde d'enfants après le 18 mai : *en demandant que cette disposition soit reconduite au moins jusqu'au 2 juin (écoles ouvrent partiellement,...) ?* »

L'élue du personnel n'a pas pu nous répondre, E Lefranc préfère attendre la validation de la décision de Johanna Rolland, nous serons fixé demain après-midi à la réunion prévue entre Mme Le maire et les OS . Nous vous transmettrons la réponse dès que possible.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr